

DACP

REF : DACP2013079

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Restauration de la cheminée de la Manufacture des Allumettes. Approbation de la demande de subvention faite auprès de la Région Île-de-France concernant les travaux entrepris en 2014. Approbation du nouveau plan de financement prévisionnel. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Par délibération en date du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de l'opération et autorisait le Maire à solliciter auprès des organismes financeurs les subventions pour lesquelles la ville pouvait être éligible au titre de la réalisation des travaux de confortation (notamment DRAC et réserve parlementaire).

Les services de la ville ont poursuivi les recherches de financements qui se sont avérés fructueuses. En effet, la Région Île-de-France offre la possibilité de financer les travaux de restauration de la cheminée à hauteur de 20%.

Cette aide a pour objectif d'apporter une contribution à la restauration du patrimoine architectural protégé au titre des Monuments historiques en co-financement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Ladite contribution financière porte le montant total des subventions à 523 240 € (soit 78% du montant total des travaux) selon le nouveau plan de financement prévisionnel annexé au présent rapport.

La recette sera perçue sous l'imputation : 102D-1322-324-opération 124.

En conséquence de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel, qui intègre le cofinancement de la Région Île-de-France avec la DRAC, d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la Région Île-de-France, les subventions qui y sont liées, et à signer la convention qui règle les conditions d'attribution et d'exécution, ainsi que tout autre acte s'y rapportant.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013079

Signataire : MC/ED

OBJET : Restauration de la cheminée de la Manufacture des Allumettes. Approbation de la demande de subvention faite auprès de la Région Île-de-France concernant les travaux entrepris en 2014. Approbation du nouveau plan de financement prévisionnel. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de restauration de la cheminée historique de la manufacture des allumettes ;

Vu le nouveau plan de financement prévisionnel intégrant le coût des travaux programmés sur 2014-2015 ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter les organismes financeurs et plus particulièrement la Région Île-de-France afin d'obtenir des subventions qui permettent de financer les travaux programmés sur 2014-2015.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Île-de-France dans le but de financer les travaux qui seront entrepris en 2014 ;

La recette sera perçue sous l'imputation : 102D-1322-324-opération 124.

APPROUVE le plan de financement complété par le soutien financier de la Région Île-de-France portant sur le coût des travaux afférents à la restauration de la cheminée tel que visé en annexe ;

AUTORISE le Maire à signer la convention réglant les conditions d'exécution de ladite subvention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Le Maire adjoint
Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER